



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE NOTRE DAME DE RIEZ**

Arrêté temporaire n° 2025-AT-00000023

**Portant réglementation de la circulation et du
stationnement
ROUTE DES GARATERIES, CHEMIN DE
TOUVENT et IMPASSE DES GEAIS (NOTRE
DAME DE RIEZ)**

Monsieur Hervé BESSONNET , Maire de la commune de Notre Dame de Riez,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25,

Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,

Vu l'arrêté n° 2020_10 en date du 5/06/2020 portant délégation de signature à M. Jean Daniel CROCHET, adjoint à la Voirie,

Considérant qu'en raison des travaux réalisés par Guillaume CHATELIER (ALLEZ ET CIE), ROUTE DES GARATERIES, CHEMIN DE TOUVENT et IMPASSE DES GEAIS (NOTRE DAME DE RIEZ) du 17/03/2025 au 25/04/2025, et qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté.

ARRÊTE

Article N°1

Du 17/03/2025 au 25/04/2025, ROUTE DES GARATERIES, CHEMIN DE TOUVENT et IMPASSE DES GEAIS (NOTRE DAME DE RIEZ), dans le sens décroissant, la circulation des véhicules est alternée par panneaux B15 et C18.

Article N°2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :

ALLEZ ET CIE
15 Rue des Couvreurs
85800 ST GILLES CROIX DE VIE

Article N°3

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article N°4

Monsieur le Maire de la commune de Notre Dame de Riez et Monsieur le Commandant du Groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article N°5

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

COMMUNE DE NOTRE DAME DE RIEZ, le 13/03/2025

Pour le maire et par délégation, L'Adjoint à la Voirie

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Notre Dame de Riez, Vendée. The stamp features a central coat of arms and the text 'MAIRIE DE NOTRE DAME DE RIEZ' and 'Vendée'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.

Annexes :

- Emprise de l'arrêté